

une plus grande incertitude quant aux décisions que les entreprises nord-américaines ont à prendre en matière d'investissement.

Cette situation, à son tour, abaisse la compétitivité du Canada, des États-Unis et du Mexique sur d'autres marchés internationaux, ce qui affaiblit ou annule les arguments invoqués à l'origine en faveur de l'instauration d'une zone de libre-échange en Amérique du Nord. Cela nous empêche de tirer pleinement parti de l'augmentation de l'efficacité qui devrait résulter de cette zone nord-américaine de libre-échange.

Il est intéressant de constater que nos concurrents d'outre-mer ont déjà pris le taureau par les cornes. Au sein de l'Union européenne, les lois sur le dumping ont été abrogées. Cette orientation est conforme à la vigoureuse dynamique européenne visant à tirer de cette zone commerciale commune les synergies qui favorisent au plus haut point la compétitivité.

De la même façon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande considèrent déjà que le commerce qui se fait au sein de leur zone de libre-échange constitue un commerce intérieur.

Que pouvons-nous faire à cet égard en Amérique du Nord?

Mentionnons, d'abord, le fait que les trois pays membres de l'ALENA ont constitué deux groupes de travail chargés de fournir des réponses d'ici à la fin de l'année à un certain nombre de questions importantes :

- Quels seuils, mécanismes et définitions pouvons-nous utiliser pour contrer un comportement répréhensible sur le plan de la fixation des prix dans le contexte moderne de l'Amérique du Nord?
- Pouvons-nous établir un lien plus direct entre les décisions d'une entreprise relativement aux prix et celles de ses concurrents? Dans l'affirmative, quels types d'actions ou d'indemnisations permettront de corriger effectivement des situations précises?
- Les gouvernements devraient-ils continuer de mettre l'accent sur le prix de produits pris isolément — ce qui constitue le fondement habituel de nos recours commerciaux? Devraient-ils plutôt se concentrer sur chacune des entreprises — l'approche traditionnelle de la législation nationale en matière de concurrence?
- Y a-t-il lieu de traiter différemment différents secteurs de l'économie à divers stades de leur cycle, ou devrions-nous toujours rechercher une approche uniforme?